



État-major
des armées

Division
emploi



Comptes-rendus de fin de mission

Publication interarmées
PIA-7.7.1(A)_CRFM(2012)

N° D-12-006602/DEF/EMA/EMP.1/NP du 18 juillet 2012



Intitulée *Comptes-rendus de fin de mission*, l'Application interarmées (PIA)-7.7.1(A)_CRFM(2012) respecte les prescriptions de l'*Allied Administrative Publication (AAP)-47(A)* intitulée *Allied Joint Doctrine Development*. Elle applique également les conseils du *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* (LRTUIN, ISBN¹ 978-2-7433-0482-9, dont l'essentiel est disponible sur le site Internet www.imprimerienationale.fr) et du DC-003_CGPIA(2012), ainsi que les prescriptions de l'Académie française. La jaquette de ce document a été réalisée par le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE)². **Attention : la seule version de référence de ce document est la copie électronique mise en ligne sur les sites Intradef et Internet du CICDE (<http://www.cicde.defense.gouv.fr>) dans la rubrique *Corpus conceptuel et doctrinal interarmées* !**

¹ *International Standard Book Number* Numéro international normalisé du livre.

² Photos ministère de la Défense (MINDEF).



PIA-7.7.1(A)³_CRFM(2012)

COMPTES-RENDUS DE FIN DE MISSION

N° D-12-006602/DEF/EMA/EMP.1/NP du 18 juillet 2012

³ La lettre A signifie que le document original a bénéficié d'une révision complète depuis sa première promulgation.

(PAGE VIERGE)

Lettre de promulgation



Paris, le 18 Juillet 2012
N° D-12-006602/DEF/EMA/EMP.1/NP

Le général de corps d'armée Didier CASTRES
Sous-chef d'état-major Opérations
(SCEM-OPS)

1. Le Compte-rendu de fin de mission (CRFM) a pour objectif de rendre compte de manière factuelle du déroulement d'une activité à caractère opérationnel (engagement, entraînement, exercice) et d'en tirer des enseignements clefs assortis de propositions permettant d'accélérer la démarche du RETour d'EXpérience (RETEX).
2. Cette Publication interarmées (PIA) décrit les modalités de rédaction et de transmission de ces CRFM. Chaque autorité responsable de la rédaction d'un CRFM doit s'approprier cette procédure et la respecter scrupuleusement.



(PAGE VIERGE)

Récapitulatif des amendements

1. Ce tableau constitue le recueil de tous les amendements proposés par les lecteurs, quels que soient leur origine et leur rang, transmis à la division Emploi de l'État-major des armées (EMA) en s'inspirant du tableau proposé en annexe B (voir page 31).
2. Les amendements validés par la division Emploi de l'EMA sont inscrits **en rouge** dans le tableau ci-dessous dans leur ordre chronologique de prise en compte.
3. Les amendements pris en compte figurent **en violet** dans la nouvelle version.
4. Le numéro administratif figurant au bas de la première de couverture et la fausse couverture est corrigé (**en caractères romains, gras, rouge**) par ajout de la mention : « **amendé(e) le jour/mois/année.** »
5. La version électronique du texte de référence interarmées amendé remplace la version antérieure dans toutes les bases de données informatiques.

N°	Amendement	Origine	Date de validité
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			

(PAGE VIERGE)

Références

- a. **CIA 01_CEF(2010) Concept d'emploi des forces**, n° 004/DEF/CICDE/NP du 11 janvier 2010.
- b. **PIA 7.7 Retour d'expérience des armées**, n° 0427/DEF/EMA/EMP.1/NP du 18 mars 2008.
- c. **PIA-7.2.6-4_GIAT-O(2012)**, *Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle*, n° 001/DEF/CICDE/NP du 3 janvier 2012.
- d. **Ce document annule et remplace la PIA-7.7.1_RFM(2009), Rapport de fin de mission, (ex PIA 00-403), n° 583/DEF/EMA/EMP.1/NP du 9 juin 2009, amendée le 14 novembre 2011.**

Préface

1. La multiplicité des opérations dans lesquelles sont engagées les armées françaises et leur diversité font de la qualité de la circulation de l'information un élément essentiel de la compréhension des situations et des besoins opérationnels.
2. Pour fonctionner, le RETEX doit pouvoir s'appuyer sur des informations émanant des opérations ou des exercices afin d'être en mesure de les exploiter pour les traduire en enseignements qui conduiront à des adaptations.
3. Le Compte rendu de fin de mission (CRFM) constitue à ce titre le moyen privilégié sur lequel le RETEX se construit afin de parvenir à ses finalités :
 - a. L'adaptation à court, moyen, voire long terme, de l'outil de défense ;
 - b. L'information et l'aide à la décision ;
 - c. La contribution à la communication interne et externe et au rayonnement des armées françaises.
4. Il concourt :
 - a. À l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des forces ;
 - b. À l'amélioration des capacités ;
 - c. À l'amélioration des concepts et des doctrines ;
 - d. Au maintien du moral des forces qui voient leurs préoccupations prises en compte et traitées aux niveaux de compétence idoines.
5. Reversé au Service historique de la défense (SHD) comme toutes les archives du ministère, le CRFM est destiné à être conservé pour des raisons d'ordre opérationnel, administratif, juridique, historique et patrimonial. Dans ce cadre et en raison des enjeux évoqués *supra*, le CRFM constitue un document d'archives opérationnelles dont la rédaction doit faire l'objet d'une attention toute particulière.
6. Cette Publication interarmées (PIA) décrit les modalités de rédaction et de transmission de ces CRFM. Il est nécessaire que toute autorité responsable de leur rédaction s'approprie cette procédure et la respecte scrupuleusement.

(PAGE VIERGE)



Domaine 7 PRÉPA-OPS

Visions politiques

- Concept stratégique de l'OTAN 2010
- Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale (LBDSN-2008)
- Stratégie européenne de sécurité 2003

Concepts interarmées

- MC 400/2 2003
- (FRA) JC-01 CEEAF (GBR version)
- CIA-01 CEF (Version FRA)
- Concept d'emploi des forces / Capstone Concept on the Employment of Armed Forces

Doctrines interarmées

- AJP-01 Allied Joint Doctrine
- DIA-01 DEF (version FRA)
- (FRA) JD-01 CDEAF (GBR version)
- Doctrine d'emploi des forces / Capstone Doctrine on the Employment of Armed Forces
- DIA-7 PRÉPA-OPS

Publications Interarmées

Contrats opérationnels

- PIA-01 Contrats OPS 1/3
- PIA-01 Contrats OPS 2/3
- PIA-01 Contrats OPS 3/3
- PIA-7 PRÉPA OPS IA
- PIA-7.1 Dir Prépa Ops IA 2012-2016
 - PIA-7.1.1 EPMS
- PIA-7.2 Élaboration de doctrine
 - PIA-7.2.4 Charte Graph Pub IA
 - AAP-47 Doctrine
 - PIA-7.2.5 Bibliothèque Élec. IA
- PIA-7.3 MONTage des Exercices IA
 - PIA-7.2.6-1 Glossaire IA de Terminologie Aéronautique
 - PIA-7.2.6-3 Glossaire IA de Terminologie Opérationnelle
 - AAP-6 NATO Glossary
 - PIA-7.2.15 Répertoire des Abréviations Interarmées
 - AAP-15 Glossaire des abréviations
- PIA-7.5 Utilisation des BDD BADEX
- PIA-7.7 RETEX des armées
 - PIA-7.7.1 Comptes-rendus de fin de mission
 - PIA-7.7.6 Archives OPS
- PIA-7.10 Ins. Mesures sécu. dém. pub.
- PIA-207 Mes. de sécu. lors des tirs

Réflexions doctrinales

Publications UE

- 8373/1/01 EU Exercise Policy
- 14176/203 Draft EU TRN Policy
- 9329/04 EU Exercises
- 11970/04 Draft EU TRN Concept

(PAGE VIERGE)

	Page
Chapitre 1 - Généralités	15
Section I Forme générale.....	15
Section II Rédacteurs des CRFM et destinataires associés.....	15
Section III Classification	16
Chapitre 2 - La lettre d'envoi	17
Section I Principes	17
Section II Points à aborder.....	17
Chapitre 3 - Deuxième partie du compte rendu	19
Section I Généralités.....	19
Section II Structure du CRFM	19
Annexe A - Proposition de destinataires en fonction des rédacteurs de CRFM	27
Annexe B - Demande d'incorporation des amendements	31
Annexe C - Lexique	33
Partie I Sigles, acronymes et abréviations.....	33
Partie II Termes et définitions.....	35
Résumé (quatrième de couverture)	36

(PAGE VIERGE)

101. Le Compte rendu de fin de mission (CRFM) a pour but de rendre compte de manière factuelle du déroulement d'une activité à caractère opérationnel (engagement opérationnel, entraînement, exercice) et d'en tirer des enseignements clefs assortis de propositions permettant d'accélérer la démarche RETEX.
102. La forme du CRFM permet de concilier les préoccupations de la chaîne de commandement opérationnel (EMA) et de la chaîne de commandement organique (armées, directions et services).
103. Les rédacteurs sont invités à transmettre leur CRFM au format *PDF*⁴.
104. Le CRFM fait partie intégrante des archives de théâtres.
105. À ce titre, il doit être inséré dans les archives opérationnelles numériques transmises à la Cellule d'archivage opérationnel des armées (CAOA). Il sera reversé « *in fine* » au Service historique de la défense à Vincennes.

Section I – Forme générale

106. Composition du CRFM :
107. Le CRFM comprend trois parties distinctes : une lettre d'envoi et deux annexes.

Partie 1

108. Une lettre d'envoi de l'autorité rédactrice sur l'exercice de son autorité, l'environnement global et sur les conditions d'exécution de la mission, qui fait ressortir les enseignements majeurs sous forme synthétique.

Partie 2

109. Une annexe traitant des domaines relevant de la chaîne de commandement opérationnel, selon le formatage décrit dans le chapitre 3.

Partie 3

110. Une annexe à caractère organique définie par chaque armée, direction ou service d'appartenance.

Section II – Rédacteurs des CRFM et destinataires associés

111. Toute autorité militaire française servant en poste auprès d'un état-major international, dans le cadre d'une opération extérieure, d'un entraînement ou d'un exercice, rédige un CRFM conformément aux directives reçues lors de sa mise en place.
112. Il en est de même pour tout cadre servant en poste isolé auprès d'une structure de commandement nationale ou multinationale, au sein d'une organisation internationale, d'une ambassade ou d'une structure appartenant à un pays allié.
113. En début de mission, les différentes autorités de la chaîne de commandement opérationnel définissent, dans leurs directives, les destinataires des CRFM (parties 1 et 2) des autorités qui leur sont subordonnées.

⁴ Portable Document Format.

114. Chaque armée, direction ou service d'appartenance définit les destinataires de la partie 3.
115. Une liste minimale de destinataires, en fonction des rédacteurs des CFRM, est donnée en annexe A. Les destinataires associés ne constituent pas une liste exhaustive mais représentent une aide pour que le rédacteur puisse définir au mieux ses besoins.

Section III – Classification

116. Pour en faciliter la transmission tout en lui conservant le caractère de discrétion indispensable, les rédacteurs veillent à limiter la portée du contenu à **DIFFUSION RESTREINTE**.
117. En cas de nécessité, un niveau de classification plus élevé (**CONFIDENTIEL DÉFENSE** et plus) et la mention de manipulation (**SPÉCIAL FRANCE**) pourront être apposés en fonction de la sensibilité des informations contenues.

Section I – Principes

201. De forme libre mais structurée et succincte, la lettre d'envoi est destinée à porter une appréciation synthétique sur le déroulement d'une activité à caractère opérationnel (engagement opérationnel, entraînement, exercice) ainsi que sur les conclusions et enseignements principaux à en tirer.

Section II – Points à aborder

202. Afin de faciliter la compréhension des enseignements identifiés à travers une appréhension exacte du contexte général, elle comprend les paragraphes ci-dessous :

a. Cadre général de la mission.

(1) Environnement de la force, de l'unité.

(2) Cadre d'emploi.

(a) Les situations génériques suivantes correspondent à des contributions militaires :

- i. Sécurité intérieure et sécurité civile sur le territoire national,**
- ii. Lutte contre le terrorisme,**
- iii. Lutte contre la prolifération,**
- iv. Défense des intérêts économiques et des accès aux ressources stratégiques,**
- v. Lutte contre les phénomènes criminels transnationaux et la piraterie,**
- vi. Assistance à un pays tiers,**
- vii. Intervention extérieure de secours d'urgence...**

b. Synthèse générale des constatations.

(1) Cette synthèse insiste notamment sur :

(a) Les problèmes majeurs et les mesures à prendre immédiatement,

(b) La qualité de la préparation menée avant l'engagement tant au niveau des états-majors (aptitude des officiers à mettre en œuvre les procédures OTAN, UE et ONU aux échelons stratégique et/ou opératif ; difficultés liées à l'interopérabilité et à l'exercice du contrôle national) que des unités.

(PAGE VIERGE)

Chapitre 3

Deuxième partie du compte rendu

Section I – Généralités

- 301. Les chapitres ne sont rédigés qu'en cas de besoin, en particulier lorsque des faits remarquables (points positifs, lacunes et/ou dysfonctionnements) ont eu un effet sur l'efficacité des forces. Des propositions (sous forme d'expression de besoin et non de solutions, qui peuvent dépendre de facteurs indépendants de l'opération) doivent être systématiquement recherchées et formulées.
- 302. La forme structurée des chapitres constitue une aide à la rédaction permettant de couvrir les domaines d'intérêt de l'état-major des armées. Chacun des chapitres traite du constat, des mesures prises pendant l'opération et des solutions préconisées.
- 303. Si l'ensemble des chapitres proposés dans le format initial ne permet pas de couvrir l'intégralité des problématiques afférentes à l'activité opérationnelle (opération extérieure, entraînement ou exercice), l'autorité rédactrice a la possibilité de rajouter un ou plusieurs chapitres afin de traiter de façon exhaustive l'intégralité des enseignements.

Section II – Structure du CRFM

Chapitre 1 : Mission.

- 1.1 Libellé de la mission / de l'exercice / de l'entraînement.**
- 1.2 Instructions et ordres reçus.**
- 304. Le rédacteur se limite à un rappel bref des termes de la mission / de l'exercice / de l'entraînement et des instructions et ordres reçus (éventuellement sous forme de copie des messages).
- 1.3 Documentation opérationnelle.**
- 305. L'accessibilité, l'adaptation et la mise à jour sont les principaux points de ce paragraphe.
- 1.4 Règles d'engagement**
- 306. Le cadre juridique devra notamment être évoqué dans ce paragraphe.
- 1.5 Évolution de la mission et adaptation éventuelle des règles d'engagement.**
- 307. Le rédacteur développe les observations qu'appellent éventuellement la formulation de la mission et son évolution, les ordres et instructions reçus et surtout l'adéquation des règles d'engagement aux situations rencontrées.
- 1.6 Missions « encadrantes ».**
- 308. Les missions « encadrantes » ne sont rappelées que si elles ont influé sur le déroulement de la mission du rédacteur du rapport.

Chapitre 2 : Renseignement.

309. Les éléments de ce paragraphe doivent notamment permettre de répondre aux questions suivantes :

2.1. Organisation générale :

- a. Clarté des structures de renseignement nationale et multinationale (le cas échéant) ;
- b. Efficacité des processus et procédures.

2.2. Appui renseignement du niveau stratégique/opératif/tactique :

- a. L'expertise pré-décisionnelle était-elle suffisante ?
- b. Les orientations ont-elles été exprimées clairement et à temps ?
- c. Le dispositif de recherche déployé répondait-il aux besoins renseignement exprimés ?
- d. L'appui renseignement (documentation, cartographie, ciblage, opérations d'information) avant et pendant l'opération était-il adapté et réactif ?

2.3. Échanges :

- a. Quelle était la valeur, en quantité et en qualité, des échanges de renseignements avec les Alliés ?
- b. Les directives données en matière d'échange et partage d'informations étaient-elles suffisamment claires et précises ?

Chapitre 3 : conduite des opérations.

3.1. Préparation de la mission.

310. Le rédacteur évoque la montée en puissance de son détachement depuis sa désignation jusqu'à son déploiement.

- a. Mise en condition avant projection : durée, adéquation programme/mission, phases majeures d'entraînement, points positifs, propositions d'amélioration, connaissance préalable de l'environnement, ce qui est primordial dans la préparation ;
- b. Planification d'anticipation, de mise en œuvre et en cours d'action (documents opérationnels : *CONOPS*⁵, directive de planification... reçus en amont) ;
- c. Conduite du processus de génération de forces, modalités de mise sur pied des états-majors.

3.2. Modalités d'acheminement, déploiement, désengagement :

- a. Modalités d'exécution.
- b. Remarques.

3.3. Description synthétique des opérations :

- a. Description des actions menées et de leur enchaînement (opérations/missions planifiées, inopinées).

⁵ *CONcept of Operations.*

- b. Le rédacteur pourra décrire les opérations majeures ou apportant des éléments nouveaux sous la forme : faits – analyse – mesures prises.
- 3.4. **Appréciation sur les moyens mis à disposition.**
 - a. Adéquations moyens / capacités / missions / environnement.
 - b. Suffisance ou non des moyens engagés : effectifs / matériels, ceux de métropole, ceux sur le théâtre.
 - c. Adaptation de ces moyens par rapport au théâtre, à la mission.
 - d. Appui géographie, hydrographie, océanographie, météorologie : contraintes, impacts sur la mission, adaptation des moyens, recommandations.
- 3.5. **Sauvegarde, risques, sécurité, sensibilité liés à la menace ;**
 - a. Risques encourus par la force (personnel, matériel, infrastructure) ;
 - b. Relations avec les forces de sécurité du territoire concerné.
- 3.6. **Coopération, coordination, interopérabilité.**
 - a. Opérations/missions effectuées dans un cadre interallié ou interarmées : difficultés, solutions adoptées pour y remédier, recommandations.
 - b. Mise en application de STANAG⁶ OTAN : difficultés rencontrées, documents nécessitant une mise à jour, besoin de création.
- 3.7. **Maîtrise de l'environnement, y compris actions humanitaires et opérations d'influence.**
 - a. Relations avec la population dans un cadre opérationnel.
 - b. Missions opérationnelles au profit de la population (travaux d'infrastructure, etc.).
- 3.8. **Bilan des opérations.**

Résumé du bilan global de la mission.

Chapitre 4 : Soutien.

311. Pour l'ensemble de ce chapitre, les points et sous-paragraphes indiqués sont fournis au rédacteur et ne présentent un caractère ni exhaustif ni obligatoire.

- 4.1. **Organisation générale du soutien.**
 - 4.1.1. **Articulation déployée pour l'opération.**
 - 4.1.2. **Appréciation sur l'efficacité de l'articulation déployée.**
- 4.2. **Appréciation générale sur la conduite du soutien opérationnel.**
- 4.3. **Soutien et efficience.**
 - 4.3.1. **Mesures prises dans le sens d'une meilleure efficience.**
 - 4.3.2. **Difficultés rencontrées dans la mise en place des mesures correctives.**

⁶ STANdardization Agreement.

- 4.3.3. Identification des secteurs présentant des marges potentielles de progrès.
- 4.4. Soutien et capacité à durer.
 - 4.4.1. Identification et impact des vulnérabilités rencontrées pendant la mission.
 - 4.4.2. Difficultés rencontrées dans le traitement des vulnérabilités.
- 4.5. Modes d'action particuliers du soutien.
 - 4.5.1. Soutien multinational, mise en application de STANAG OTAN : besoins d'évolution.
 - 4.5.2. Soutien externalisé.
 - 4.5.3. Coopération interarmées.
 - 4.5.4. Capacités et soutiens locaux (nation hôte/host nation support).
- 4.6. Soutien apporté par les bases de défense (BdD) : fonctions AGSC⁷ et moyens mis en œuvre.
 - a. Adéquation capacité / moyens / effectif à soutenir.
 - b. Adéquation qualification du personnel.
 - c. Organisation et conformité du soutien AGSC en fonction des composantes.
 - d. Chronologie.
 - e. Complémentarité du soutien du GSBdD avec celui offert par les autres acteurs du soutien.
- 4.7. Soutien médical.
 - a. Organisation du soutien médical.
 - b. Pathologies notables (impact).
 - c. Aide médicale aux populations (AMP).
 - d. MEDÉVAC.
 - e. Ravitaillement en produits de santé.
 - f. Aspects vétérinaires.
 - g. Coopération multinationale, mise en application de STANAG OTAN : besoins d'évolution.
- 4.8. Soutien de l'homme.
 - a. Équipements individuels du combattant et EPI⁸.
 - b. Équipements collectifs.
 - c. Vivres opérationnels.

⁷ Administration Générale et Soutien Commun.

⁸ Équipement de parachutage individuel.

- d. **Service mortuaire.**
- 4.9. **Maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels et des équipements.**
 - a. **Organisation de la maintenance.**
 - b. **Résultat – disponibilité technique, efficacité globale.**
 - c. **Gestion des équipements (relève, gestion).**
 - d. **Maintenance des équipements.**
- 4.10. **Soutien pétrolier.**
 - a. **Appréciation générale de l'efficacité dans le domaine du soutien pétrolier (atteinte des objectifs de stockage...).**
 - b. **Domaine de la coopération, de la coordination, de l'interopérabilité en interarmées et en interalliées.**
 - c. **Mise en application de STANAG OTAN : difficultés rencontrées, documents nécessitant une mise à jour, besoin de création.**
 - d. **Appréciation de la qualité du soutien par la/les Host Nation(s).**
 - e. **Adéquation des capacités de soutien pétrolier aux missions.**
 - f. **Actions particulières menées par la chaîne SEA⁹.**
 - g. **Appréciation du soutien métropole (MCO matériels pétroliers...).**
- 4.11. **Mouvement transit transport (acheminements).**
 - a. **Appui au mouvement.**
 - b. **Ravitaillement et transport intra théâtre.**
 - c. **Transport inter-théâtres.**
 - d. **Transit des acheminements stratégiques.**
 - e. **Transport des matériels demandés en urgence.**
 - f. **Structure : personnel, infra, moyens, répartition, ratio d'armées.**
- 4.12. **Soutien munitions.**
 - a. **Organisation de la fonction munitions sur le théâtre : personnel, infrastructure, niveau des stocks, matériels.**
 - b. **Sécurité pyrotechnique.**
 - c. **Comptabilité-gestion.**
 - d. **Stockage : au sein du dépôt de théâtre, dans les autres dépôts.**
 - e. **Ravitaillement.**
 - f. **Maintenance.**
 - g. **Éliminations.**

⁹ Service des Essences des Armées.

- a. **Budget.**
- b. **Achats et exécution financière.**
- c. **Contrôle interne comptable.**

4.16.3. Soutien administratif.

- a. **Administration des formations et détachements : création / dissolution, organisation, cercles et foyers.**
- b. **Administration du personnel : effectif, chancellerie, droits individuels.**
- c. **État civil et affaires mortuaires.**

312. Chapitre 5 : Commandement.

5.1. Organisation générale du commandement.

- a. **Rappel succinct de la chaîne de commandement opérationnelle.**
- b. **Cohérence de la chaîne de commandement, adéquation des délégations accordées aux différents niveaux (OPCON, TACON, TACOM...) ¹¹.**
- c. **Points positifs ou difficultés rencontrées dans la préparation et l'exécution de l'activité considérée.**
- d. **Maîtrise de l'information tout au long du processus décisionnel lors des phases de planification et de conduite.**

5.2. Relations de commandement nationales, multinationales ou interalliées : description des relations entretenues (points positifs, difficultés).

5.3. Liaisons avec les autorités nationales ou étrangères, civiles ou militaires, locales et hors théâtre : description des relations entretenues (points positifs, difficultés).

Chapitre 6 : Systèmes d'information et de communication.

313. L'autorité, à travers les diverses rubriques de ce chapitre, fait ressortir les enseignements majeurs permettant d'améliorer les systèmes d'information et de communication. Ces enseignements préciseront la posture opérationnelle et les effectifs chargés du soutien SIC¹² engagés, l'adéquation des moyens SIC déployés aux besoins du commandement de l'opération et la disponibilité des matériels, y compris le chiffre, ainsi que tout autre élément jugé opportun.

6.1. Organisation des systèmes d'information et de communication (mission, appréciation des moyens et des réseaux déployés).

6.2. Personnel (le TUEM¹³ SIC).

6.3. Caractéristiques des systèmes d'information et de communication (implantations, liaisons satellitaires et tactiques, exploitation des réseaux).

6.4. Évolutions des systèmes de communication en termes d'interopérabilité (adaptations aux besoins de l'opération, à l'interarmées et à l'interalliés).

6.5. Évolutions du système d'information (adaptations aux besoins de l'opération, à l'interarmées et à l'interalliés).

¹¹ OPerational CONtrol, TACtical CONtrol, TACtical COMmand.

¹² Système d'Information et de Commandement.

¹³ Tableau Unique d'Effectifs et de Matériels.

314. Mise en application de STANAG OTAN : difficultés rencontrées, documents nécessitant une mise à jour, besoin de création.

6.6. Télécommunications et Informatique (appréciation soutien logistique SIC et ACSSI¹⁴ de la chaîne DIRISI¹⁵, gestion et comptabilité des matériels TEI/¹⁶DIRISI).

6.7 Chiffre et Sécurité des Systèmes d'Information et de Communication (adéquation des règles de SSI, gestion des documents « *chiffre* » et ACSSI, sécurisation des entités).

Chapitre 7 : Communication.

7.1. Relations avec les médias civils et militaires.

7.2. Adéquation des éléments de langage.

7.3. Gestion de l'information opérationnelle.

7.4. Visites d'autorités.

Annexe : synthèse du retour d'expérience.

315. Cette annexe vise à mettre en exergue les enseignements essentiels. Ils seront présentés dans un tableau selon les modalités décrites ci-dessous :

Domaine	Fait	Analyse	Propositions
----------------	-------------	----------------	---------------------

316. Ce tableau est organisé en reprenant le canevas suivant :

- a. Domaine : doctrine, organisation, ressources humaines, équipements, soutien, entraînement ;**
- b. Fait : relation objective et circonstanciée de l'événement observé (qui, quoi, où, quand, comment) ;**
- c. Analyse : cause(s) et conséquence(s) déterminée(s) du fait décrit ; mesures correctives prises localement ;**
- d. Propositions : enseignements tirés et dont on propose la généralisation ou recommandations de mesures à prendre par l'échelon supérieur.**

¹⁴ Articles Contrôlés de Sécurité des Systèmes d'Information.

¹⁵ Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes de Commandement.

¹⁶ Télécommunication Et Informatique.

Annexe A

Proposition de destinataires en fonction des rédacteurs de CRFM

- A01. Le tableau présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.
- A02. Les rédacteurs, aussi bien que les destinataires pourront inclure d'autres autorités ou services, notamment par le biais des copies internes et externes.
- A03. En particulier, tout compte-rendu de fin de mission comportant un paragraphe « *renseignement* » doit être adressé à la Direction du renseignement militaire (DRM). Il en est de même pour l'EMO Santé dès qu'une partie santé est rédigée.
- A04. D'autre part, tout compte-rendu de fin de mission mentionnant des remarques quant à l'interopérabilité et les STANAGs OTAN doit être adressé au Centre de normalisation de la Défense (CND).

Rédacteur du CRFM	Destinataires
COMANFOR, COMELEF, NCC, SNR Le cas échéant : OPCONERS, MCC¹⁷, ACC¹⁸, LCC¹⁹ ou CATF²⁰	<ul style="list-style-type: none"> • Autorité hiérarchique directement supérieure ; • EMA/EMP²¹.1/RETEX • EMA/CPCO²² • Inspection des armées (IdA) • CICDE²³ • CDEF²⁴ + EMAT²⁵/B.EMP²⁶ + CFT²⁷ • EMM²⁸ • EMAA²⁹/BPIL • CDAOA³⁰ (2 ex : EMO Air et CASPOA³¹)
NR, COMDET (AIR, MER, TERRE) Le cas échéant : OPCONERS, MCC, ACC, LCC ou CATF	<ul style="list-style-type: none"> • Autorité hiérarchique de théâtre • EMA/EMP.1/RETEX • EMA/CPCO • Inspection des armées (IdA) • CICDE • CDEF + EMAT/B.EMP + CFT • EMM • EMAA/BPIL • CDAOA (2 ex : PRE et CASPOA)

¹⁷ Maritime Component Command.

¹⁸ Air Component Command.

¹⁹ Land Component Command.

²⁰ Combined Amphibious Task Force.

²¹ EMPloi.

²² Centre de Planification et de Conduite des Opérations.

²³ Centre Interarmées de Concepts, de Doctrines et d'Expérimentations.

²⁴ Centre de Doctrine et d'Emploi des Forces (terre).

²⁵ État-Major de l'Armée de Terre.

²⁶ Bureau EMPloi.

²⁷ Commandement de la Force Terrestre.

²⁸ État-Major de la Marine (nationale).

²⁹ État-Major de l'Armée de l'Air.

³⁰ Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes.

³¹ Centre d'Analyse et de Simulation pour la Préparation aux Opérations Aériennes.

<p>Autorité, conseiller de niveau théâtre (ASIA, OFFLOGAIR³², CSP³³, CST³⁴, CSO³⁵, LEGAD³⁶...) Le cas échéant : OPCONERS, MCC, ACC, LCC ou CATF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autorité hiérarchique de théâtre • EMA/EMP.1/RETEX • EMA/CPCO • Inspection des armées (IdA) • CICDE • CDEF + EMAT/B.EMP + CFT • EMM • EMAA/BPIL • Commandement, direction ou service d'appartenance (SCA³⁷, CDAOA, CFA³⁸, CFAS³⁹, CSFA⁴⁰, DRHAA⁴¹...) • CICLO (si ASIA et OFFLOGAIR)
<p>Commandant de détachement ou d'unité élémentaire (Chef GTIA, DETCHASSE, GTO, COMSIC, DETC135, DETPRO, DET ESIS...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Autorité hiérarchique de théâtre • EMA/CPCO • Inspection des armées (IdA) • CICDE • CDEF + EMAT/B.EMP + CFT • EMM • EMAA/BPIL • Commandement, direction ou service d'appartenance (SCA, CDAOA, CFA, CFAS, CSFA, DRHAA...)
<p>Autorité ayant une fonction identifiée à l'occasion d'un exercice (DIREX, CORLOG, LEGAD, COMSIC, CST, CSP...) le cas échéant, OPCONERS, MCC, ACC, LCC ou CATF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • EMA/EMP.2 • Commandement responsable de l'exercice (CDAOA, CFA, CFAS, CSFA...) • Commandement, direction ou service d'appartenance (SCA, DIRISI, CDAOA, CFA, CFAS, CSFA, DRHAA...) • Inspection des armées (IdA) • CICDE • CDEF + EMAT/B.EMP + CFT • EMM • EMAA/BPIL • CDAOA (2 ex : PRE et CASPOA)
<p>Commandant d'unité participant à un entraînement, un exercice en métropole ou une MISSINT (DPSA, VIGIPIRATE...) Le cas échéant : OPCONERS, MCC, ACC, LCC ou CATF</p>	<ul style="list-style-type: none"> • EMA/EMP.3 • Commandement responsable de l'exercice, de l'entraînement ou de la MISSINT⁴² (CDAOA, CFA, CFAS, CSFA...) • Commandement, direction ou service d'appartenance (DIRISI, CFA, CFAS, CSFA...) • Inspection des armées (IdA) • CICDE • CDEF + EMAT/B.EMP • EMM ; EMAA/BPIL • CDAOA (3 ex : PRE⁴³, TN⁴⁴ et CASPOA)

³² Officier LOGistique AIR.

³³ CSP.

³⁴ CST.

³⁵ CSO.

³⁶ LEGal Advisor.

³⁷ Service du Commissariat des Armées.

³⁸ Commandement de la Force Aérienne.

³⁹ Commandement des Forces Aériennes Stratégiques.

⁴⁰ Commandement du Soutien des Forces Aériennes.

⁴¹ Direction des Ressources Humaines de l'Armée de l'Air.

⁴² MISSion INTérieure.

⁴³ PRE.

⁴⁴ Territoire National.

<p>Officier ou sous-officier inséré au sein d'une structure multinationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • EMA/EMP.1/RETEX • EMA/CPCO • Commandement, direction ou service d'appartenance (SCA, DIRISI, CDAOA, CFA, CFAS, CSFA, CDEF...) • Inspection des armées (IdA) • CICDE • CDEF + EMAT/B.EMP, CFT • EMM • EMAA/BPIL • CDAOA (2 ex : PRE et CASPOA)
---	---

(PAGE VIERGE)

Annexe B

Demande d'incorporation des amendements

1. Le lecteur d'un document de référence interarmées ayant relevé des erreurs, des coquilles, des fautes de français ou ayant des remarques ou des suggestions à formuler pour améliorer sa teneur, peut saisir le CICDE en les faisant parvenir (sur le modèle du tableau ci-dessous) au :

**État-major des armées
Division Emploi
14, rue Saint Dominique
75700 PARIS SP 07**

ou en téléphonant au **01 72 69 24 48** pour obtenir l'adresse électronique valide à cette époque ;

ou encore en ligne sur les sites Intradef ou Internet du CICDE à l'adresse <http://www.cicde.defense.gouv.fr>

N°	Origine	Paragraphe (n°)	Sous-paragraphe	Ligne	Commentaire
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					

2. Les amendements validés par le Directeur du CICDE seront répertoriés **en rouge** dans le tableau intitulé « *Récapitulatif des amendements* » figurant en **page 7 de la version électronique du document**.

(PAGE VIERGE)

Partie I – Sigles, acronymes et abréviations

Sigles

C01. Dans un sigle, chaque lettre se prononce distinctement comme si un point les séparait.

Acronymes

C02. Un acronyme se compose d'une ou de plusieurs syllabes pouvant se prononcer comme un mot à part entière.

Abréviations

C03. Ce lexique ne prend en compte que les abréviations conventionnelles telles que définies dans le *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale (LRTUIN)*, pages 5 à 11.

Charte graphique du lexique

C04. Dans ce lexique, tous les caractères composant un sigle, un acronyme ou une abréviation sont écrits en lettres capitales afin que le lecteur puisse en mémoriser la signification.

C05. Les sigles, acronymes et abréviations d'origine française sont écrits en **Arial gras, taille 9, caractères romains, couleur rouge**. Les sigles, acronymes et abréviations d'origine étrangère ou antique sont écrits en **Arial gras, taille 9, caractères italiques, couleur bleue**.

Liste des sigles, acronymes et abréviations utilisés dans ce document

A ou A	Dans la nomenclature OTAN, l'apposition de la lettre « A » signale qu'un document a été entièrement révisé une première fois, la lettre « B » pour la deuxième fois, etc.
AAP	<i>Allied Administrative Publication</i>
ACC	<i>Air Component Command</i>
ACSSI	Articles Contrôlés de Sécurité des Systèmes d'Information
AGSC	Administration Générale et Soutien Commun
AJP	<i>Allied Joint Publication</i> /Publication interarmées interalliée
AMP	Aide Médicale aux Populations
ASIA	Adjoint Soutien InterArmées
BdD	Base de Défense
B.EMP	Bureau EMPloi
B.PIL	Bureau PILotage
CAOA	Cellule d'Archivage Opérationnel des Armées
CASPOA	Centre d'Analyse et de Simulation pour la Préparation aux Opérations Aériennes
CDAOA	Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes
CDEF	Centre de Doctrine et d'Emploi des Forces
CFA	Commandement de la Force Aérienne
CFAS	Commandement des Forces Aériennes Stratégiques
CGPIA	Charte Graphique des Publications InterArmées
CICDE	Centre Interarmées de Concepts, de Doctrines et d'Expérimentation
CICLO	Centre Interarmées de Coordination de la Logistique des Opérations
CFT	Commandement de la Force Terrestre
CND	Centre de Normalisation de la Défense
CONOPS	<i>CONcept of OPERations</i>
CPCO	Centre de Planification et de Conduite des Opérations
CPO	Condition des Personnels en Opération

CRFM	Compte Rendu de Fin de Mission
CSFA	Commandement du Soutien des Forces Aériennes
CSO	Chef du Soutien Opérationnel
CSP	Chef du Soutien Personnel
CST	Chef du Soutien Technique
DC	Document-Cadre
DCSSA	Direction Centrale du Service de Santé des Armées
DEF	DÉFense
DIRISI	Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information
DRHAA	Direction des Ressources Humaines de l'Armée de l'Air
DRM	Direction du Renseignement Militaire
EMA	État-Major des Armées
EMAT	État-Major de l'Armée de Terre
EMM	État-Major de la Marine (nationale)
EMO	État-Major Opérationnel
EMP	(EMA) EMPloi
EPMS	Éducation Physique Militaire et Sportive
EPI	Équipement de parachutage individuel
gouv	Gouvernement
HSO	Hygiène et Sécurité des Opérations
http	<i>HyperText Transit Protocol</i>
IdA	Inspection des Armées
ISBN	<i>International Standard Book Number</i> /Numéro international normalisé du livre
LBDSN	Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale
LCC	<i>Land Component Command</i>
LEGAD	<i>LEGal ADvisor</i>
LRTUIN	Lexique des Règles Typographiques en Usage à l'Imprimerie Nationale
MCC	Maritime Component Command
MÉDEVAC	Évacuation MÉDicale
MCO	Maintien en Condition Opérationnelle
N°, n°	Numéro
NP	NON PROTÉGÉ
OFFLOGAIR	OFFicier LOGistique AIR
ONU	Organisation des Nations Unies
OPCON	<i>OPerational CONtrol</i>
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PDF	<i>Portable Document Format</i>
PIA	Publication Interarmées
RETEX	RETour d'EXpérience
SCA	Service du Commissariat des Armées
SCEM-OPS	Sous-Chef d'État-Major OPérationS
SEA	Service des Essences des Armées
SHD	Service Historique de la Défense
SIC	Système d'Information et de Commandement
SSI	Sécurité des Systèmes d'Information
STANAG	<i>STANdardization AGreement</i>
TACOM	<i>TACTical COMmand</i>
TACON	<i>TACTical CONtrol</i>
TEI	Télécommunications Et Informatique
TN	Territoire National
TUEM	Tableau Unique d'Effectifs et de Matériels
UE	Union Européenne
www	<i>World Wide Web</i>

Partie II – Termes et définitions

(Sans objet).

Résumé

PIA-7.1.1(A)_CRFM(2012)

1. La rédaction du Compte-rendu de fin de mission (CRFM) constitue, pour tout chef militaire, l'acte ultime clôturant un temps de COMmandement InterArmées (COMIA) ou une responsabilité opérationnelle interarmées (engagements ou exercices majeurs).
2. L'objectif du CRFM est de recueillir les enseignements clefs tirés de cette phase de commandement et de mettre en exergue les propositions permettant d'accélérer la démarche RETour d'EXpérience (RETEX) et d'éclairer la réflexion doctrinale ou capacitaire.
3. Le chapitre 1 de cette Publication interarmées (PIA) précise la forme générale du CRFM et sa composition.
4. Les chapitres 2 et 3 traitent respectivement du contenu de la lettre d'envoi et de l'annexe contenant les principales observations, sources d'enseignements potentiels.
5. Enfin, l'annexe A présente une liste minimale de destinataires, en fonction des rédacteurs des CRFM.



Ce document est un produit réalisé par EMA/EMP et mis en ligne par le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE).
Point de contact :

État-major des armées
Division emploi
14, rue Saint Dominique
75700 PARIS SP 07

Téléphone 01 72 69 24 48

Par principe, le CICDE ne gère aucune bibliothèque physique et ne diffuse aucun document sous forme papier. Il met à la disposition du public une bibliothèque virtuelle unique réactualisée en permanence. Les documents classifiés ne peuvent être téléchargés que sur des réseaux protégés.

La version électronique de ce document est en ligne sur les sites Intradef et Internet du CICDE à l'adresse <http://www.cicde.defense.gouv.fr> dans la rubrique *Corpus conceptuel et doctrinal interarmées français (CCDIA-FRA)*.